

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 726

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 44

À l'alinéa 15, après le mot :

« tenue »,

insérer le mot :

« vestimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.